

Présentation du GeCoBi à Berne, le 17 mai 2008-05-16

Mesdames, Messieurs, cher public, interpellés dans votre cheminement par la tenue de cette manifestation ou venus la soutenir, soyez les bienvenus.

C'est la directrice de la Fondation FREDI qui s'adresse à vous, parce que cette Fondation, la seule ONG qui se consacre, depuis 13 ans, à l'aide à la recherche des enfants disparus et à la prévention de tels drames, est convaincue, elle aussi, qu'un enfant s'épanouit mieux avec ses deux parents.

Actuellement,

- trop de parents ou de grands-parents privés de l'accès à leurs enfants /petits-enfants s'adressent à la Fondation pour obtenir soutien et aide,
- trop d'adolescents et de jeunes adultes recourent à FREDI pour tenter de renouer avec le parent dont ils ont été séparés, malgré eux, suite à un rapt parental.

Si la Fondation FREDI a enregistré quelques succès dans le domaine des retrouvailles, ces succès restent des demi-réussites, tant l'absence a éloigné deux êtres qui ne se connaissent plus, qui ont été induits, peut-être, à se haïr, dans un processus d'aliénation parentale, instillée par le parent rapté.

Il faut que cela change, il faut que les parents prennent conscience que s'ils ont été deux pour créer un petit d'homme, ils en sont les deux responsables et le restent.

Il faut que ce qui est accordé encore du bout des lèvres dans certains cantons devienne la règle : Les parents, et quel que soit leur statut d'état civil, doivent être et rester coresponsables de l'éducation de leur(s) enfant(s).

**Une loi doit en faire une règle générale,
les juges du divorce doivent s'imprégner de cette volonté de changement
toujours plus perceptible chez les couples et
notre économie doit favoriser l'exercice de cette responsabilité parentale
partagée.**

Comment, direz-vous ?

On a introduit, à l'école, les cours de couture et d'économie familiale pour les garçons, les femmes ont accès à des métiers longtemps réservés aux hommes, on apprend aux adolescents que la contraception est une affaire de couple et pas seulement de la femme, il faut continuer avec l'éducation des enfants, qui ne doit pas rester le devoir ou le privilège des femmes.

Pour cela, il faut obtenir des changements de mentalité et redonner à la cellule familiale la priorité qui lui revient :

- en accordant un congé parental aux deux parents (L'Etat de Fribourg a consenti dernièrement un effort dans ce sens, en accordant à ses collaborateurs un congé de 5 jours, contre 3 jusqu'à maintenant, à la naissance d'un enfant)
- en accordant le temps partiel professionnel aux pères qui le demandent

- en insinuant, dans les esprits, cette notion de **responsabilité** parentale partagée et qui doit le rester, même si le couple se sépare.

Dans sa prévention contre les maltraitances et les enlèvements d'enfants, la Fondation FREDI se plaît à relever : « On est responsable de ce que l'on a créé. C'est aux parents de tout entreprendre pour offrir la meilleure sécurité à leurs enfants, que ce soit dans le foyer ou en-dehors. »

Or, certaines mesures doivent s'apprendre, de la pose du premier Pampers aux premiers soins à apporter aux bobos, comment nourrir un jeune enfant et quels sont ses besoins fondamentaux. La liste est longue...

Et si les mères peuvent les apprendre, les pères le peuvent également. A un père qui m'affirmerait ne pas aimer s'occuper de son nourrisson, je lui dirais d'essayer, qu'on aime faire ce qu'on maîtrise, mais que nous aussi, les mères, étions maladroitement à la naissance de notre premier enfant.

Etre parent, cela s'apprend et il y a beaucoup de moyens pour cela aujourd'hui, qui compensent l'absence de nos grands-mères et de leur savoir-faire transmis avec tant de bon sens.

En cas de séparation du couple, à déplorer mais parfois, il est vrai, représentant le moindre mal, l'attribution automatique ou préférentielle du jeune enfant à sa mère dans 90% des cas n'aurait plus sa raison d'être, puisque le père serait enfin reconnu aussi capable de l'aimer et de l'éduquer, car il lui aura été donnée la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires.

Cette responsabilité parentale partagée ne devrait, en outre, pas déplaire aux femmes qui souhaitent s'épanouir dans l'exercice d'une profession autre qu'éducatrice de ses propres enfants : Elle pourrait les confier à son partenaire en toute confiance, le sachant aussi compétent qu'elle !

L'Association GeCoBi, un nom qui fait allusion à la coparentalité dans les 3 langues nationales officielles *, regroupe déjà 13 organisations de défense des droits des enfants et de ceux des pères. Il n'est pas indécent, ni utopique de penser que d'autres organisations monteront dans le train GeCoBi, notamment des associations de femmes, une perspective quasi incontournable si l'on veut que la coresponsabilité parentale devienne un *modus vivendi*. Les candidatures seront, je le gage, examinées avec bienveillance.

*

- **Ge**, comme GEMEINSAME ELTERN SCHAFT
- **Co**, comme COPARENTALITÉ
- **Bi**, comme BIGENITORIALITÀ